

TEL : 0203/340395
0203/348948

TELEX : 85 53 67 INMED D

ADRESSE : MOLTKE STR. 45
4100 - DUISBURG - RFA



BEM - CENTRE D'INFORMATION

REVUE DE PRESSE - REVUE DE PRESSE - REVUE DE PRESSE - REVUE DE PRESSE - REVUE DE



Nihat Sargin (à gauche) et Haydar Kutlu, lundi dernier, dans l'avion en route vers Ankara

16 novembre 1987 - 15h30 - Haydar KUTLU et Nihat SARGIN descendent de l'avion à l'aéroport d'Ankara. Ils sont immédiatement arrêtés et conduits au commissariat central.

Poursuivant notre travail de diffusion de l'information sur la Turquie, nous vous communiquons les principaux éléments concernant l'arrestation des deux secrétaires généraux. Comme nous le développons dans notre précédent bulletin du 11 novembre, leur volonté n'est autre que d'obtenir la légalisation du Parti Communiste Unifié de Turquie et, bien au-delà, une réelle démocratisation en Turquie.

.../...

CUMHURİYET - 18.11.87 :

EVREN SERT ÇIKTI...

'Komünist parti kurulamaz'

Réaction sévère d'Evren...

"LE PARTI COMMUNISTE NE PEUT
ETRE CONSTITUE"



Déclaration du Général Evren, faite le 16 novembre 1987, à Mugla (région d'Egée), à l'heure même où Haydar KUTLU et Nihat SARGIN étaient arrêtés : "Nous avons, face à nous, des pays qui se mêlent de tout. Il y a, disent-ils, des tortures, la repression. Comme les partis communistes sont libres chez eux, ils veulent qu'il en soit de même en Turquie. Mais chaque nation a ses particularités. La Turquie n'est pas propice à la fondation du parti communiste. Il n'est pas possible de créer de parti communiste, de parti fasciste et de parti religieux en Turquie, car il y a les articles 141 - 142 et 163 du Code Pénal. Les abroger entraîne une modification de la Constitution... Que vous le sachiez bien ! Bien qu'ils soient au courant, le secrétaire général du Parti Communiste, créé contre la loi et dans la clandestinité, et certaines personnes essaient de venir. Pourquoi viennent-ils ?... Ils amènent, de surcroît, des députés communistes européens. Quand ils seront arrêtés à leur arrivée ceux-ci diront : "Regardez, il n'y a pas de démocratie en Turquie ; il y a repression ; ils nous ont arrêtés à l'aéroport, on n'admet pas la Turquie dans la CEE". Ceux-là bravent même l'emprisonnement. Certaines personnes en Turquie veulent ainsi devenir des héros. Mais qu'elles sachent bien que l'on ne reconnait à personne ce privilège. Nous feront ce que la loi stipule".

MILLİYET - 18.11.87 : Publication du télégramme des avocats de H. KUTLU et N. SARGIN (Maîtres A. TAHTAKILIC, E.SONSAL, A.COSKUN, V. DEVECIOGLU), en réponse à la déclaration faite le 14 novembre par le cabinet du Premier Ministre M. OZAL, selon laquelle les deux secrétaires généraux appartiendraient aux organisations terroristes armées : "Ce genre d'accusation prononcée publiquement n'est pas sérieuse mais elle est aussi de nature à influencer la justice et contraire aux lois. Tout en réservant notre droit de plainte, nous protestons énergiquement"

MILLİYET - 19.11.87 : A mettre en relation avec la déclaration de son cabinet, les propos de Turgut OZAL cités par Teoman EREL dans sa chronique : "Qu'ils viennent. Si il y a quelques problèmes vis à vis de la loi, ça peut se régler". Ces propos ont été tenus quelques jours avant la déclaration citée ci-dessus.

.../...

TERCUMAN - 18.11.87 : Mustapha EKMEKCI, chroniqueur de Cumhuriyet, a déclaré lors d'un repas réunissant la délégation internationale des avocats et la presse : "les forces de la Sûreté de l'Etat ont porté atteinte à la liberté de la presse en interdisant l'accès à l'aéroport d'Ankara, aux centaines de journalistes turcs présents. Les partis communistes existent dans les pays européens. En Turquie il est nécessaire qu'un parti communiste existe également".

HURRIYET - 19.11.87 :



**SHP Genel Başkanı
Erdal İnönü açıkladı:**

**"141-142-163'ü
değiştireceğiz"**

Le Président Général du SHP
Erdal INONU a affirmé :

"NOUS MODIFIERONS LES ARTICLES
141 - 142 - 163".



Déclaration faite à Konya (Anatolie centrale) dans le cadre de la campagne électorale du Parti Social Démocrate Populiste. E. INONU accepte l'idée de légalisation du PCUT et tente, en même temps de préserver constitutionnellement la Turquie d'une accession au pouvoir d'un parti religieux : "Les articles 141, 142 et 163 peuvent être changés. La liberté d'expression doit exister mais nous séparerons les idées des actes. Lorsque nous serons au pouvoir nous changerons ces articles, mais nous ne pouvons permettre à un pouvoir religieux de s'instaurer. Nous ne pouvons pas non plus leur reconnaître le droit d'organisation." Rappelons que, d'une part, les articles 141 et 142 interdisent les activités et l'organisation d'un parti communiste, l'article 163 d'un parti religieux et que, d'autre part, l'amalgame est pratiquée par le régime entre ces deux types d'organisation.

.../...

L'arrestation des deux dirigeants communistes tient toutes les unes des journaux turcs. La campagne électorale du 29 novembre est passée au second plan. Tous les leaders politiques placent ce sujet dans chacune de leurs interventions. De l'homme de la rue aux dirigeants politiques, ce sujet est au centre des discussions.

HURRIYET - 19.11.87

**Perde
arkası**

**Her köşede Kutlu ve
Sargın konuşuluyor...**

En arrière scène Dans tous les
coins on parle de KUTLU et de
SARGIN...

Başkentte cadı kazanı

- Ankara kulisleri, şu sorularla çalkalanıyor: Kutlu ve Sargın, hükümetle anlaşmış mıydı? Özal, bu "dönüş" öncesinde niçin "zehir zemberek" bir açıklama yapmıştı? Evren, tavır koymak için neden "geliş günü"nü beklemişti? Ve; iddialar, iddialar...



Haydar Kutlu (Solda) ve Nihat Sargın'ın sorgulamalarına, dün başlandı.

Kutlu ve Sargın'ın kapısında iki polis, sabaha kadar nöbet tuttu

Lüks oda, videolu sorgu

Devant la porte de H. KUTLU et N. SARGIN, deux policiers ont monté la garde jusqu'au matin.

CHAMBRE DE LUXE, INTERROGATOIRE ENREGISTRE PAR VIDEO.

Un titre qui en dit long sur l'attitude défensive adoptée par le gouvernement de Turquie pour ce qui concerne la pratique de la torture dans ce pays. Rappelons que, dès leur descente d'avion H. KUTLU et N. SARGIN ont eu les yeux bandés et été conduits menottes aux poignés, à la direction de la Sureté.

Selon une déclaration du 19 novembre d'un responsable de la Police politique reprise par la presse "KUTLU et SARGIN sont détenus dans deux chambres noires. Pendant les interrogatoires, leurs yeux sont bandés. Ceux-ci commencent tôt le matin pour se terminer tard dans la nuit. Les séances d'interrogatoire durent deux heures, repos de 10 minutes, et on recommence".

MILLIYET - 18.11.87 : Nusret DEMIRAL, Procureur auprès la Sureté de l'Etat : "KUTLU et SARGIN ont subi un contrôle médical. Ils sont en bonne santé. La durée de l'interrogatoire ne devrait pas excéder 15 jours. Un nouveau contrôle médical sera alors réalisé. Nous les enverrons ensuite devant le Tribunal de la Sureté de l'Etat. C'est moi qui dirige personnellement l'interrogatoire et j'en assume toute la responsabilité."

Nous avons eu connaissance du rapport du Professeur Ibrahim TUNALI qui précise que N. SARGIN a une tension élevée et que H. KUTLU a des problèmes cardiaques.

H. KUTLU a d'ailleurs, eu un malaise cardiaque le 18 novembre. Fait admis par le Procureur lui-même qui a déclaré : "J'ai fait appel à un médecin spécialiste et deux infirmières, toutes les précautions ont été prises". (!?)

TERCUMAN - 19.11.87 : Déclaration des avocats soulignant que les promesses de Nusret DEMIRAL, tant pour voir leurs clients, que pour la durée et les conditions de l'interrogatoire, n'ont pas été tenues. Ils précisent également : "Le droit de la défense ne peut être bafoué. Nous devons être présents lors des interrogatoires".

Le 19 novembre, suite au malaise cardiaque de H. KUTLU, Maître A.COSKUN a vivement protesté contre les conditions de l'interrogatoire. Il a rappelé que l'état de santé de H. KUTLU interdisait humainement mais aussi juridiquement la poursuite des interrogatoires. Il a demandé que ses clients puissent comparaître immédiatement devant le Tribunal.

MILLIYET - 19.11.87 : Compte-rendu d'un entretien entre la délégation de parlementaires et de juristes européens et Nusret DEMIRAL, procureur.

John BOWDEN (juriste anglais) : "Nous vous demandons de bien vouloir accorder un entretien à N. SARGIN et H. KUTLU avec leurs avocats."

Nusret DEMIRAL : "Tous les états ont leur Code Pénal. Pendant l'interrogatoire, il n'y a pas de possibilité d'entretien."

J.B : "La Turquie est signataire de la Charte Européenne des Droits de l'Homme et vous devez donner cette autorisation."

N.D : "Je ne veux pas répondre à cette question... Cette charte concerne les gens non coupables."

J.B : "Je ne partage pas votre opinion".

N.D : "Gardez là pour vous."

La délégation a affirmé par ailleurs : "Nous userons de tout notre poids".

EN EUROPE :

Sur proposition du groupe Communiste, un projet de résolution a été soumis à la discussion et au vote du Parlement Européen, le 19 novembre 1987, avec le soutien du groupe Socialiste et Arc en Ciel. Ce projet de résolution qui demande la libération immédiate des 2 secrétaires généraux et la libre constitution du Parti Communiste Unifié de Turquie, qu'ils souhaitent fonder, a été adopté par le Parlement européen.